



## Modalités d'inscription

### 1. Dossier de candidature

Avec votre fiche d'inscription 2010 dûment complétée, vous devez soumettre :

- cinq à quinze (5 à 15) photos (en papier ou en JPG sur un CD ou un DVD) de vos œuvres récentes;
- un résumé de votre curriculum vitæ comprenant : votre formation (ex. scolaire, autodidacte ou avec un autre artiste), les expositions et les événements culturels (ex. d'autres symposiums) auxquels vous avez participé ainsi que les associations artistiques dont vous êtes membre;
- un court texte décrivant votre travail artistique, votre passion ou votre démarche artistique (maximum d'une page);
- un chèque couvrant la totalité des frais d'inscription;
- (facultatif) sur une feuille dactylographiée, fournir une liste des coordonnées complètes (nom, adresse, code postal et courriel) de 5 personnes que vous désirez inviter au lancement du symposium ARTS et RIVES vendredi 27 août 2010. Chaque invitation sera valide pour deux personnes;
- (facultatif) une liste des journalistes (coordonnées complètes : nom du média, nom du journaliste, numéro de télécopieur, de téléphone, adresse postale et son courriel) qui vous connaissent ou travaillent dans votre secteur.
- (facultatif) une sélection récente de votre dossier de presse (maximum 5 articles).

### 2. Comité de sélection

Le comité de sélection est formé de trois (3) artistes professionnels qualifiés (pairs professionnels du domaine des arts visuels).

### 3. Critères de sélection

Chaque candidature sera évaluée en fonction de l'originalité et de la qualité du travail ainsi que du parcours artistique de l'artiste.

Nous désirons accueillir des artistes de trois catégories : en début de carrière, en mi-carrière et ayant une carrière bien établie. Il va de soit que nous tiendrons compte de l'évolution de chacun lors de la sélection pour s'assurer la présence d'artistes de chacune des catégories ci-haut mentionnées.

### 4. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de **tente-cinq dollars (35 \$)** pour un artiste de plus de 36 ans et de vingt-cinq dollars (25 \$)\* pour un jeune artiste âgé entre 16 et 35 ans. Cette somme est payable par chèque lors de l'inscription et non remboursable si la candidature est retenue. Dans le cas contraire, votre chèque vous sera retourné en totalité peu de temps après l'analyse des candidatures.

Si une candidature est retenue et que l'artiste ne peut, pour diverses raisons, participer au symposium ARTS et RIVES, les frais d'inscription ne lui seront pas remboursés. Veuillez libeller votre chèque à **l'ordre du Symposium ARTS et RIVES**.

\*Si vous êtes âgé entre 16 et 35 ans veuillez nous fournir la photocopie d'une pièce d'identité pour obtenir le rabais CJE des Etchemins d'un montant de dix dollars (10 \$) du coût d'inscription.



## 5 Engagements de l'artiste

*Je m'engage :*

- 1) À présenter un dossier complet en vue de la sélection des artistes.
- 2) À respecter la décision du comité de sélection, indépendant de l'organisateur. Cette décision est sans appel.
- 3) À payer les frais d'inscription dans les délais prescrits à moins qu'une entente écrite ne soit intervenue entre les parties. Le non-respect de cette clause entraînera automatiquement une non-participation de l'artiste à l'événement.
- 4) Lors du symposium, à créer selon le mode d'expression qui m'est propre des sujets de mon choix avec le médium d'expression que j'utilise habituellement. (*Note* : toutes les œuvres doivent être réalisées à partir de croquis et/ou de l'imaginaire et/ou de sujets sur le motif. À proscrire absolument : les reproductions complètes ou partielles d'images provenant de livres, de magazines, de revues, de cartes, etc.)
- 5) À ne mettre en vente que des œuvres originales et de ma création.  
*La vente d'œuvres ou de cartes reproduisant des œuvres de l'artiste est permise.* Les ventes sont entièrement assumées par l'artiste.
- 6) À créer à l'extérieur et à l'endroit qui me sera assigné ou dans les aires prévues et déterminées par l'organisateur, de **9 h à 16 h, les 28 et 29 août 2008.**
- 7) À travailler à ma création régulièrement pendant les heures fixées à l'horaire du symposium et à discuter avec les visiteurs.
- 8) À apporter tout le matériel nécessaire à la réalisation de mes œuvres. Les artistes doivent apporter tout le matériel dont ils auront besoin (ex. : chaise, table, chevalet, etc.). Les artistes peuvent utiliser un petit parasol pour se protéger du soleil. Cependant, l'installation d'un auvent ou d'un petit chapiteau n'est pas permise.
- 9) À apporter un maximum de 5 œuvres déjà réalisées dont celle qui sera présentée dans l'exposition servant à la sélection des mentions et des prix remis. Assurer le transport et la protection de mes œuvres.
- 10) À respecter mes prix de vente habituels, les œuvres ne peuvent pas être vendues à rabais.
- 11) À stationner mon véhicule dans les espaces prévus et réservés à cette fin.
- 12) À respecter *l'interdiction* de toute consommation de drogues et/ou de boissons alcoolisées sur le site pendant le déroulement du symposium.

### 6. Date limite d'inscription : **15 mars 2010, 16 h.** Le cachet de la poste en faisant foi.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Symposium ARTS et RIVES** et l'envoyer par la poste à l'adresse suivante avec votre dossier complet (fiche d'inscription 2010, CV, 15 photographies de vos œuvres et texte décrivant votre travail artistique) :

**Municipalité de Lac-Etchemin**  
**Symposium ARTS et RIVES, édition 2010**  
**208, 2<sup>e</sup> Avenue**  
**Lac-Etchemin (QC) G0R 1S0**

**N. B. :** La réception de votre dossier complet est la confirmation de votre disponibilité pour participer au Symposium d'arts visuels ARTS et RIVES les 27, 28 et 29 août 2010.

Votre inscription confirme que vous acceptez toutes les conditions de participation à notre Symposium.

Vous devez inclure dans votre envoi une enveloppe préaffranchie pour le retour de votre dossier d'artiste sans quoi, il ne vous sera pas retourné.

La direction se réserve le droit, sans compensation monétaire, d'utiliser les images des œuvres et les photographies des artistes soumises lors de l'inscription. Les photographies des œuvres exposées sous le chapiteau et celles des artistes à l'œuvre lors du symposium pourront également être utilisées afin de promouvoir le Symposium dans les diverses activités de communication de l'événement.

